

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône ;  
4 franc de plus par trimestre.

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n. 27, et grande rue Mercière, n. 52, au 2<sup>e</sup>.  
À PARIS, à la librairie-correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n. 8; et à l'office-cor. de Lepelletier Bourgoin et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18.

LYON, 25 Mai.

Il n'est rien de plus curieux en ce moment que les feuilles ministérielles des départemens, celles qui reçoivent leurs inspirations des préfetures ou des sous-préfetures. C'est l'esprit de ces fonctionnaires qu'il est bon d'étudier dans ces gazettes, et la manière embarrassée dont ils ont accueilli et accepté le ministère du 22 février. D'abord, la nouvelle de la chute des doctrinaires était une odieuse calomnie, un conte ridicule fait par les factions pour compromettre le zèle des amis de M. Guizot. Mais quand le *Moniteur* arriva, ce fut autre chose. On n'osait croire que ces hommes renversés de la veille ne se relèveraient pas le lendemain, en sorte que le ministère démissionnaire était encore tout-puissant aux yeux des préfets et généralement de tous les employés bien pensans, amis de l'ordre et amovibles. Quand le cabinet tiers-parti fut définitivement constitué, on s'en moqua encore comme d'une utopie, comme d'une impossibilité morale. Il fallut que le *Moniteur* intervint de nouveau, et les incrédules de la doctrine durent croire, après avoir vu. Pendant quelque temps le retour des doctrinaires fut une probabilité aux yeux de ces messieurs. C'est alors que les journaux de préfecture furent le plus amusans, à cause de leur insignifiance calculée, et l'équilibre qu'ils s'efforçaient de garder entre le pouvoir qui n'était plus, mais qui allait peut-être revenir, et le pouvoir qui arrivait, mais dont l'existence était problématique. On eût dit de mauvais saltimbanques obligés de danser sur la corde sans balancier, et menacés à tout instant de trop pencher à droite ou à gauche.

Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi, et le vote de la chambre, lors du discours de M. Dupin à la couronne, le 1<sup>er</sup> mai, a coupé court aux incertitudes des notabilités salariées de la province. Désormais le tiers-parti est la seule fraction de la chambre qui ait compris les besoins du pays, M. Thiers est un grand homme, ses collègues d'habiles lieutenans, M. Guizot et ses pareils des hommes usés et bons à envoyer aux Invalides. En vérité, voilà ce que disent les gazettes des préfetures. C'est à ne pas en croire ses yeux.

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?

Il y a bien encore quelques préfets qui se respectent assez pour ne pas insulter leurs anciens maîtres, mais ils sont tout-à-fait en minorité.

Le ministère actuel, s'il avait des intentions vraiment conciliatrices, n'aurait-il pas dû commencer par éloigner des préfetures tous les hommes qui se sont montrés passionnés dans l'exercice de leurs fonctions, et qui ont voulu faire les petits intimidateurs ? Le sous-préfet Cadiot qui a fait si brutalement tirer sur le peuple à Domgermain, lorsqu'un homme prudent aurait épargné facilement l'effusion du sang ; le préfet Dumoyer, qui a fait installer à Amiens un commissaire de police malgré le maire, ses adjoints, le corps municipal et la députation de la Somme, sont encore en fonctions à l'heure qu'il est, détestés de tous leurs administrés. On en peut dire autant de plus de soixante fonctionnaires du même ordre. Malgré la bassesse avec laquelle ces hommes acceptent un système nouveau, et même accepteraient la république, si elle arrivait, parce qu'ils veulent être avant tout quelque chose, il est nécessaire de les écarter du sein des populations qu'ils ont aigriés. Le ministère devrait comprendre cette nécessité ; mais jusqu'à présent, nous ne voyons pas qu'il y ait songé. Il déteste les doctrinaires, parce qu'ils sont ses prédécesseurs et qu'ils veulent être ses successeurs. Mais cette haine n'a pas d'autre base, et le discours d'avènement de M. Thiers est jusqu'à présent le seul programme suivi par lui et par ses collègues.

Les feuilles allemandes continuent à enregistrer les détails de la réception faite à Berlin aux ducs d'Orléans et de Nemours. Ces détails sont curieux à cause de leur exagération même. Le lecteur, du reste, en jugera :

PRUSSE, Berlin. — « Ce qui a produit un fort bon effet, c'est que les princes, depuis leur entrée sur le territoire prussien, n'ont négligé aucune occasion de témoigner leur profonde vénération pour le roi. On a vu également avec plaisir que le duc d'Orléans prouve son estime pour le pays qu'il vient visiter, en parlant la langue avec une extrême facilité.

» Les fêtes qu'on doit donner aux princes pendant les neuf jours qu'ils ont à rester à Berlin, se composeront de bals de nuit, de déjeuners dansans, de dîners et de soupers.

» On a donné jeudi, 12 mai, le *Barbier de Séville*. Les princes assistaient à cette représentation. Jamais la physionomie du roi n'avait été plus radieuse. On eût dit qu'il était rajeuni dans cette circonstance. Le duc d'Orléans, véritable type du caractère français, était à côté de la reine. L'élégance de ses manières et le jeu très-agréable de sa physionomie inspiraient le plus vif intérêt. Le duc de Nemours, dont les traits délicats unissent à l'affabilité française la gravité allemande, promenait ses regards sur cette assemblée avide de contempler ces illustres étrangers. Par un mouvement spontané, elle s'éleva tout entière quand la cour parut, et un cri général d'enthousiasme salua le roi et sa noble société. On eût dit qu'alors il s'opérait dans les esprits comme un retour électrique vers des idées de conciliation. Cet élan avait été si vif que les cris qui avaient salué le roi se prolongeaient encore, même après que l'orchestre avait commencé à exécuter les suaves mélodies du *Barbier de Séville*. Dans le ballet qui suivit bientôt, l'orchestre ayant exécuté la *Marche de Dessau*, un tonnerre d'applaudissemens éclata, et l'assemblée témoigna par ses acclamations toutes les sympathies que révélait en elle cet air national.

Nous ajouterons que la *Marche de Dessau* a été composée autrefois contre les Français. Les princes n'étaient pas obligés de savoir que l'exécution de ce morceau était une espèce de restriction mentale en musique. Si leurs illustres hôtes

viennent en France à leur tour, ne serait-il pas juste de leur faire entendre la *Marseillaise*.

Une circulaire vient d'être adressée par le ministre des finances aux directeurs des contributions indirectes pour leur demander des renseignemens sur les fabriques de sucre de betterave, afin d'acquiescer de nouvelles lumières sur l'importante question de l'impôt qu'on doit placer sur cette denrée. Le nombre d'hectares cultivés en betteraves pour l'entretien d'une fabrique, les procédés et les instrumens employés dans chaque localité, les prix de revient et de vente de 100 kil. de sucre brut, sont les documens les plus importans que le ministre réclame.

Ceci prouve une chose : c'est que M. d'Argout avait élaboré sa loi vexatoire, sans avoir pris les renseignemens nécessaires, sans s'être instruit des faits les plus simples. Ainsi, voilà comment on prépare des lois ; et, malheureusement, voilà aussi comment on les vote.

Le gérant de la *Gazette du Midi* a écrit la lettre suivante au préfet des Bouches-du-Rhône :

Monsieur le préfet,

Le journal de la cour place depuis quelque temps en tête de sa feuille un écusson fleurdelisé ; tous les journaux de Paris ont annoncé que les mêmes insignes décorent les voitures qui portent en Allemagne les fils du roi des Français ; les fleurs de lis ont été rétablies à Fontainebleau et dans toutes les maisons royales par ordre de Louis-Philippe lui-même ; enfin la *Mode* a été autorisée à les graver sur sa première feuille.

Il n'y a rien là qui doive surprendre, puisque dès 1830 une ordonnance royale avait fait mettre les fleurs de lis en tête de tous les actes officiels, et que l'émeute du 13 février 1831 décida seule une proscription qui, par son origine même, devait être essentiellement transitoire. Le gouvernement qui va répudiant chaque jour les nécessités révolutionnaires, se rapprochant des vieilles monarchies européennes et rétablissant les anciennes coutumes, ne pouvait rompre à toujours avec de nobles souvenirs de famille.

La *Gazette du Midi*, qui a toujours vu dans les fleurs de lis un glorieux monument de l'histoire nationale, se propose de faire graver en tête de ses numéros le dessin ci-joint (1). Elle attend de votre obligeante justice, monsieur le préfet, l'autorisation que les lois de septembre ont rendue nécessaire.

Marseille, 18 mai 1836.

La *Gazette* ajoute les réflexions suivantes, auxquelles il nous est impossible de ne pas applaudir :

Voilà trois jours que la lettre est remise, voilà trois jours que la préfecture nous promet une réponse, et elle n'arrive point. Nous comprenons que M. le préfet doit être dans quelque embarras pour nous refuser sous un prétexte supportable l'autorisation de graver en tête de notre feuille ce que M. Thiers, président du conseil des ministres, étale sur sa poitrine, ce qui décore en ce moment l'uniforme des fils du roi-citoyen. Mais, comme il n'est pas de raison pour que ces longueurs ne finissent, nous acceptons le silence de M. Thomas comme un refus, et nous écrivons aujourd'hui même à M. de Montalivet pour demander le redressement d'un déni de justice qui véritablement fait mal au cœur.

Le *Constitutionnel* publie la lettre suivante que lui adresse M. Arago :

Monsieur,

J'ai trop d'expérience des hommes et des choses pour n'avoir pas prévu, quand je signalais des bévues, que je m'exposais aux récriminations des artistes qui les ont commises ; quand je dévoilais des abus, que j'exciterais l'acrimonie de ceux qui en profitent. Mes prévisions ont été en défaut sur un seul point : jamais je n'eusse imaginé qu'en tout ceci M. Binet aurait la hardiesse de se mettre en scène !

Dans la séance de la chambre du lundi 16 mai, je disais, en parlant de l'observatoire du collège de France : « J'ai la certitude qu'hier on n'a pas pu, je ne dirai pas y observer, mais y voir l'éclipse de soleil. » M. Binet déclare aujourd'hui, qu'entouré de 19 personnes (pour le dire en passant, c'est beaucoup plus qu'il n'a trouvé le secret d'en réunir à aucune de ses leçons), il a suivi facilement, DANS LES SALLES DE L'OBSERVATOIRE, les diverses phases de l'éclipse. Il ajoute même que le professeur du collège, dont j'avais reconnu toute la compétence en astronomie pratique, a observé, conjointement avec lui, pendant plus d'une demi-heure, les dernières circonstances du phénomène.

Tout le monde peut voir une éclipse, mais ne l'observe pas qui veut. M. Binet aurait un moyen de prouver qu'il l'a observée. Il consisterait à donner l'heure exacte du commencement et de la fin : sur ce point, je l'attends à l'académie ; mais, je ne le sais que trop, je l'attendrai en vain.

Si M. Binet n'a pas observé l'éclipse, du moins il l'a vue, parfaitement vue dans les salles de l'Observatoire, pendant plus d'une demi-heure ; il en a suivi les dernières circonstances (toujours dans les salles bien entendu). Mon assertion de lundi se trouve donc démentie de la manière la plus nette, la plus explicite ; ma véracité est grandement compromise.

Un mot de réponse, cependant : Il n'est point vrai (le terme est dur, mais je ne saurais en trouver un autre), il n'est point vrai que M. Binet, placé dans les salles de l'Observatoire, y ait vu la fin de l'éclipse ; à la fin de l'éclipse, M. Binet avait grimpé sur les toits du collège ; il avait établi sa petite lunette sur un mur, au risque de la voir précipitée dans la cour par la moindre bouffée de vent ; or, je le demande, à tous ceux qui ont suivi la discussion des chambres, ai-je jamais entendu qu'aucune des gouttières du collège de France ne vit le soleil ? Ai-je jamais dit qu'en travaillant sur les toits, les couvreurs s'y trouveraient constamment à l'ombre ?

D'autres expliqueront, s'ils le peuvent, comment un homme se détermine à avancer sciemment un fait faux, quand il a la certi-

(1) Trois fleurs de lis entourées d'une branche de laurier et d'une tige de lis naturel.

tude d'être redressé dès le lendemain ; un tel problème est au-dessus de ma portée. Peut-être, cependant, mettrai-je quelqu'un sur la voie de la solution en annonçant que le M. Binet, auquel je réponds, est celui-là même qui, sous le règne de la congrégation, faisait et déliait les commandans de l'Ecole Polytechnique, comme on peut en demander des nouvelles à M. le lieutenant-général du génie Fleury, que le M. Binet, qui vient de mourir avec tant d'éclat un silence qui datait de juillet de 1830, est celui-là même dont la candidature à l'académie était signifiée à domicile par les gendarmes de MM. de Corbières et Lourdeux ; celui-là même qui fut l'occasion d'un des actes les plus odieux que la restauration ait eu à se reprocher, je veux parler de la suppression de la pension modeste de l'illustre Legendre, coupable, aux yeux des congréganistes, coupable au premier chef pour avoir résisté consciencieusement aux injonctions ministérielles, pour s'être cru meilleur juge du titre académique que les amis de M. Binet.

Provoqué par une interruption de M. Thiers, je dis lundi dernier à la tribune, qu'il m'était bien permis d'appeler astronome théoricien, un professeur qui de sa vie n'avait pas manié un instrument.

M. Binet est, dit-on, fort irrité de ma remarque. Cette tardive susceptibilité m'étonne. M. Binet aurait-il donc oublié une petite scène qui date de 1822, dans laquelle nous fumes acteurs l'un et l'autre, et qui eut un grand nombre de témoins ? A tout hasard, je vais la lui rappeler.

La santé du vénérable M. Delambre s'étant altérée, il se fit remplacer dans ses fonctions de professeur au collège de France par M. Mathieu, son collègue à l'académie, son ami de cœur, celui à qui il a laissé le soin de publier ses manuscrits. A la mort de l'illustre astronome, le corps des professeurs du collège et l'académie des sciences, voulant reconnaître le zèle et les succès du professeur suppléant, le présentèrent au ministre pour la place définitive, et cela à l'unanimité des suffrages. Mais la congrégation convoitait la proie ; elle viole à l'instant des réglemens ou du moins des usages établis ; elle fait accorder un droit de désignation au grand-maitre de l'université, et pousse vivement son favori, M. Binet, quoique déjà il soit parvenu à l'Ecole Polytechnique d'une place de 12,000 fr. M. Frayssinon lui-même recule un instant devant tout ce que cette intrigue a d'odieux, le duc d'Angoulême écrit aussi pour faire valoir les droits et les titres de M. Mathieu ; il m'en informe à l'oreille dans une visite à l'Ecole Polytechnique. C'est alors qu'en présence d'un nombreux état-major, qu'en présence de M. Binet, qu'en présence de plus de deux cents élèves, je m'écrie en élevant la voix, afin que tout le monde entende : « Monseigneur, vous avez un moyen de ne jamais vous repentir de tout ce que vous venez de faire dans l'intérêt des sciences et de la justice. Envoyez M. Binet à l'Observatoire avec un de vos aides-de-camp ; je les accompagnerai ; si, dans cette visite, M. Binet peut dire seulement les noms des instrumens qui meublent nos salles, je déciderai M. Mathieu à se retirer. »

J'en ai fini pour long-temps, je l'espère, avec M. Binet : ses injures ne peuvent m'atteindre. Quoi qu'il fasse et quoi qu'il dise, je ne prendrai pas même la peine de lui prouver qu'à la révolution de juillet, j'arrêtais personnellement les démarches qu'on avait commencées pour le faire révoquer d'une place si mal acquise ; je ne lui dirai pas non plus que les élèves de l'Ecole Polytechnique, alors tout-puissans, n'étaient pas les moins empressés à lui donner cette marque de leur attachement.

Ce 21 mai 1836.

P. ARAGO.

## NOUVELLES D'AFRIQUE.

Nous trouvons dans le *Toulonnais* une lettre qui fournit de nouveaux détails sur l'affaire du 25. Nous en reproduisons la partie la plus intéressante :

Du camp de la Tafna, le 25 avril.

« Il m'est bien pénible de n'avoir à vous donner que des nouvelles peu satisfaisantes sur notre position. Lors de notre arrivée sur les bords de la Tafna, tout semblait seconder les projets du général d'Arlandes, mais la résistance que nous éprouvâmes dans la journée du 15, semblait devoir faire présager celle qui nous serait opposée pendant notre marche sur Tlemcen qui ne devait avoir lieu qu'après avoir fortifié le point où nous nous trouvons pour être maîtres de la rivière.

» On nous apprit bientôt qu'Abd-el-Kader avait réuni un grand nombre d'Arabes et qu'il avait pris ses positions. Contrarié par le retard que nous mettions à nous porter en avant, l'émir fit informer le général qu'il attaquerait le 26. Ce matin le général d'Arlandes est sorti, afin de reconnaître les forces de l'ennemi. La colonne, forte de 1,500 hommes et de 6 pièces d'artillerie, n'a aperçu d'abord que peu de monde ; mais peu à peu toutes les hauteurs se sont couvertes d'Arabes, et au lieu de se retirer dès que l'on s'est vu dans une espèce d'embuscade, comme la prudence le commandait, on s'est amusé à tirer et à brûler de la poudre en pure perte. Bientôt l'action est devenue générale ; les Arabes ont attaqué la colonne en tête, en queue, en flancs, avec une audace et une fureur difficiles à décrire.

» Les tirailleurs qui soutenaient la retraite manquant de munitions et poussés par des forces considérables, se sont jetés précipitamment sur la colonne et y ont porté un peu de confusion. C'est par suite de ce moment de confusion que les ordres n'ont pu arriver partout et qu'il a fallu se défendre sans ensemble et, pour ainsi dire, chacun pour son propre compte. On a vu des marocains et des kabiles, sans autre arme que des pierres, des bâtons et des yatagans, se précipiter sur la colonne. Peu à peu cependant l'ordre s'est rétabli, et quelques officiers ayant rallié leurs soldats, l'ennemi a été vigoureusement chargé à la baïonnette, ce qui a permis de prendre différentes positions à la faveur desquelles nos braves camarades ont regagné le camp.

» Les pièces de campagne n'ont pu, par intervalles, ni tirer ni continuer leur marche par suite de l'encombrement qui existait. Les Arabes sont plusieurs fois arrivés sur ce

pièces, et allaient sabrer nos canonniers quand des charges habilement exécutées par les Arabes auxiliaires à la tête desquels se trouvait le brave Mustapha, ont forcé les assaillans à battre en retraite.

Les troupes viennent de rentrer, mais nous n'apercevons plus l'ennemi. Les blessés au nombre de 112 sont placés sous les tentes de l'ambulance; ils seront évacués sur Oran ainsi que les malades.

Le 17<sup>e</sup> léger a perdu 18 hommes au nombre desquels se trouve l'adjudant Buisson. Nous avons eu 9 officiers blessés, le général et plusieurs officiers d'état-major ont reçu des blessures, mais légères. Les blessures les plus graves sont celles de MM. Roche, Bonaud et Saul. Il n'y a d'officiers tués qu'un lieutenant du train, un lieutenant du bataillon d'Afrique et un sous-lieutenant du 47<sup>e</sup> de ligne. La compagnie à laquelle appartenait cet officier a eu du malheur. Son capitaine a eu les deux cuisses traversées par des balles, le lieutenant une balle dans la poitrine, le sergent-major, le sergent et un fourrier ont été tués et 25 hommes ont été tués ou blessés.

Le Toulonnais fait les réflexions suivantes sur cette affaire :

« Les détails que nous avons publiés ont produit dans notre ville une pénible sensation. Quelques personnes ont paru croire que nous n'avions pas dit tout ce que nous savions, et que la retraite de nos troupes avait ressemblé à celle de la Macta.

« C'est pour mettre un terme à ces exagérations que nous nous exprimons de déclarer que nous avons voulu tout d'abord mettre nos lecteurs dans la confiance d'un événement déplorable par ses résultats, mais dans lequel nos troupes se sont couvertes de gloire en luttant pendant quatre heures contre un ennemi six fois plus fort en nombre. Cette brillante retraite de la Tafna sera inscrite dans l'histoire des actions glorieuses de l'armée française. Nous ne partageons pas l'opinion du général Rapatel qui assure que d'après les évaluations les plus modérées on porte à plusieurs milliers d'hommes les pertes d'un ennemi qui avait de 6 à 8,000 combattans; mais ce qu'il y a de positif, c'est que le moral de l'armée n'a nullement été affecté de cette espèce d'échec éprouvé par la colonne de 1,500 hommes, et qu'au contraire les troupes expéditionnaires ont demandé à partir de suite pour aller rejoindre Abd-el-Kader; le général d'Arlandes, pour obtenir un triomphe plus décisif, a voulu attendre quelques renforts.

« Après cela, les ennemis de la colonisation ne doivent pas trop se hâter de faire entendre des chants de victoire, car malgré l'influence qu'ils ont exercée sur le gouvernement pour faire retirer trop tôt et en temps inopportun les troupes expéditionnaires, ce n'est pas sur l'affaire de la Tafna que l'on doit compter pour avoir une arme contre la colonie. L'affaire de la Tafna est un fait isolé, c'est un de ces mille incidents qui signalent une campagne, et il est probable que sans les contingens marocains, l'émir aurait été impuissant à combattre une faible colonne de 1,500 hommes.

« Le gouvernement doit donc, pour réparer la faute qu'il a commise en retirant les troupes expéditionnaires avant la soumission complète de toutes les tribus, laisser dans la province d'Oran de 7 à 8,000 hommes et obtenir de l'empereur de Maroc la satisfaction qui est due à la France, afin de l'empêcher de fournir des secours à notre ennemi. »

Les inspecteurs-généraux de l'Université viennent de quitter Paris pour commencer leur tournée annuelle. L'Académie de Lyon sera inspectée par M. Matter, et par notre compatriote, M. Ampère.

Le 20<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, en garnison dans notre ville, a reçu, dit-on, l'ordre subit de partir pour Briançon. (Réparateur.)

Un individu qui cherchait à vendre de l'argenterie à un tireur d'or a été arrêté par la police. On lui a saisi 70 pièces différentes, du poids de 17 livres, qui ont été reconnues pour provenir d'un vol commis à St-Etienne.

Nous lisons dans le Réparateur :

On se plaint généralement des lenteurs qu'éprouve la construction du nouveau palais de justice. L'année dernière une activité remarquable avait présidé aux travaux, mais il semble qu'on l'ait tout épuisée à bâtir la prison. Le fait est que depuis cette époque on s'aperçoit à peine des progrès de l'édifice. On assure que ces retards proviennent de difficultés qui se seraient élevées au sujet de quelques changemens qu'on s'est permis de faire aux plans proposés par l'architecte et sans son aveu. On ajoute que sa susceptibilité a été vivement émue de la liberté qu'on a prise de toucher à son œuvre, et qu'il se croit lui-même le droit d'y faire toutes les modifications qu'il juge convenables. Ces modifications se sont multipliées à un tel point, dit-on, que si l'on veut conserver un plan fidèle du palais, il faudra sans doute exhumer celui qu'on a enterré en grande pompe l'année dernière pour en substituer un nouveau. Assurément on ne peut que louer l'architecte de cette élaboration consciencieuse qui lui fait, suivant le précepte classique de Boileau :

Vingt fois sur le métier remettre son ouvrage.

Il est à croire que toutes ces corrections profiteraient à la commodité et à la beauté de l'édifice, mais elles ont quelques petits inconvéniens qu'il est bon de signaler. Sans parler de l'obligation de se conformer aux plans approuvés par l'administration, elles augmentent les frais d'un édifice dont, sans cela, la dépense sera déjà énorme; elles dérangent l'économie des travaux qui ont été proposés, suivant d'autres devis, et font naître par ce motif des difficultés avec les entrepreneurs. Il suit de là que rien ne marche; tandis qu'à côté, des constructions particulières s'élèvent avec une rapidité merveilleuse, les murs du palais semblent ne pouvoir franchir le sol, et les personnes intéressées, qui souffrent impatiemment les inconvéniens du provisoire actuel, s'effraient de voir ajourner d'une manière indéfinie l'époque à laquelle elles pourront prendre possession du nouveau sanctuaire de la justice.

On lit dans le Mercure Ségusien :

Samedi dernier, un accident grave est arrivé à la voiture de

M. Baudrand, allant de Saint-Etienne à Lyon. L'essieu de derrière s'est rompu avant d'arriver à St-Chamond, et la voiture a versé. Malheureusement le postillon a été dangereusement blessé, plusieurs voyageurs l'ont été aussi, mais moins grièvement.

Nous devons, dans l'intérêt public, répéter qu'on attribue cet accident à une surcharge faite à la voiture, et engager la police à surveiller attentivement que les réglemens ne soient pas enfreints, quant au chargement des marchandises sur les voitures qui servent au transport des voyageurs. Il semblerait que les propriétaires de ces entreprises ont besoin d'un avertissement à cet égard.

#### QUÊTES POUR LE DÉPÔT DE MENDICITÉ.

Collecte de MM. Jaillard, Beau, Ed. Ribaud et Joly, rues Lafont, Pizay et de l'Arbresec.

Souscription pour 5 ans: MM. Benoit et Co, 20 f. — Jaillard, 25 f. — Aug. Beau, 25 f. — Joly et Croizat (F.-A.), 50 f. — Ant. Ribaud père et fils, 50 f. — Pottou et Crozier, 50 f. — Bédard et Fournel, 50 f. — Veuve Viard, 5 f. — Boitel, 5 f. — Capler, 20 f. — Bauer et Gilbert, 5 f. — Forni, 10 f. — L. Fortoul et Co, 50 f. — Veuve Empaire et fils, 50 f. — Raquillet et Branot, 10 f. — Léger et Co, 25 f. — Ant. Trollet, 5 f. — Bocoup et Foulon, 100 f. — Chazal, 50 f. — A. Chirat et Roguier, 20 f. — Pottin et Co, 25 f. — Bernard, 10 f. — Laurent Dugas, 50 f. — J. Rousset, 25 f. — Balleydier père et fils, 50 f. — C. Blanchard, 50 f. — Andra Faurel, 20 f. — F. Roë et Co, 50 f. — Dambour, 20 f. — Godemard, 10 f. — P. Roche et Budin, 25 f. — Total par an des souscriptions pour 5 ans, 960 f. — Souscriptions pour 4 ans: MM. J.-L. Poncet aîné, 40 f. — Souscriptions pour 3 ans: MM. J.-T. Wymbs, 50 f. — Altmann, 20 f. — A. Mazas, 15 f. — Mollot et Figuier, 15 f. — Jacquier, 50 f. — J.-L. Dubost, 5 f. — Total des souscriptions pour 5 ans, 155 f. — Souscriptions pour 2 ans: MM. Rocher aîné et Revol, 20 f. — J.-C. Paradis, 5 f. — L. Harancœur, 10 f. — Total des souscriptions pour 2 ans, 35 f. — Dons en argent: MM. Novallet et Joly, 50 f. — Dlle Chapelon, 5 f. — Rambaud-Geoffroy, 5 f. — Rozier, 10 f. — Tollet, 10 f. — Humel, 5 f. — Vivieux frères, 5 f. — Mme Benazet, 5 f. — Dlle Eliza Guillermin, 5 f. — Félix Desverny, 5 f. — Mme Derancourt, 10 f. — Aigoin Delarbes, 5 f. — Liénaud et Decontance, 25 f. — M. Buissonnet, 5 f. — Colandre, 5 f. — Bossat père, 5 f. — Homack, 5 f. — Emile Bonniols, 25 f. — Caillaud, 5 f. — Buissonnet frères, 10 f. — Delassale, 25 f. — Midan, 10 f. — Togny-Poulet, 5 f. — Maillard, 5 f. — Coindre, 5 f. — Prost, 10 f. — Pasquet et Compé, 5 f. — Mme Peccet, 10 f. — Mme Gidon, 5 f. — Roussel oncle et neveu, 15 f. — Pollaillon, 15 f. — Albin Bochet, 10 f. — Gonnard, 10 f. — Latai et Morel, 10 f. — Mallet, 5 f. — Jos. Tresca, 5 f. — Berjat, 30 f. — Marin et Rubini, 10 f. — Jossierand, 5 f. — Richard et Tardy, 25 f. — Daverney, 5 f. 50 c. — Valburger, 5 f. — Badin, Cucherat et Vidal, 15 f. — Dlle Gourde, 10 f. — Mme Roux, 4 f. — Valléon, 20 f. — Lagrive, 5 f. — Bouchardier et Co, 10 f. — Berger, 5 f. — Cornuand, 5 f. — Bouchardi, 10 f. — Vincent et Durand, 10 f. — Bloud, 10 f. — Panéra, Dechavagny et Co, 20 f. — Lebouf, 10 f. — Audra, 4 f. — Mure et Chavanne, 5 f. — Pautet, Corajod et Paeur, 4 f. 50 c. — Romain, 5 f. — Dlle Julien, 5 f. — Reverchon, 5 f. — Brossat, 5 f. — Sausion, 5 f. — Flaction, 5 f. — Fiquet, 10 f. — Plague, 5 f. — Billoud, 10 f. — Gardon, 5 f. — Georges, 5 f. — Montaland, 5 f. — Montaland et Dussieu, 20 f. — Brirot, 5 f. — Gillet, 5 f. — De divers, 110 f. 60 c. — Total, 816 f. 50 c.

Collecte de MM. Rousset, Lamy et Perrin, Chemin-Neuf, place des Minimes et rue des Farges, jusqu'à la barrière St-Just.

Souscriptions pendant 5 ans: MM. Martin-Paschoud, 50 f. — C.-F. Verzy, 10 f. — Ravéré, 2 f. — Dubouchet, 2 f. — Boué, curé de St-Just, 50 f. — Total: 114 f.

Dons en argent: MM. Pupet, 5 f. — Vally, 5 f. — Plasson, directeur des sourds-muets, 5 f. — Datar, supérieur du petit-séminaire, 20 f. — Morin, 5 f. — Ditty, 5 f. — Mlle Piot, 5 f. — Richon, 5 f. — Mlle Renoyer, 5 f. — Vauteret, 5 f. — Benoît, 5 f. — Mlle Ausnac, 5 f. — Mme Mallet, 5 f. — Mlle Gayet, 5 f. — Mme Mongrenier, 5 f. — Lamy, 5 f. — Perrin, 5 f. — Dons divers, 48 f. — Total, 130 f.

#### AVIS.

Jacques Rozier, employé comme lanceur, chez le sieur Bouverat, rue du Mail, n. 15, à la Croix-Rousse, a disparu du domicile de celui-ci, le 23 avril dernier, à 10 heures du matin. On ignore ce qu'il est devenu. — Signalement: Agé de 14 ans et demi, taille élevée, pour son âge, cheveux et sourcils brun-foncé, front découvert, yeux roux, nez épaté, bouche grande, lèvres saillantes, menton rond, visage rond, teint brun. — Vêtements: Blouse de toile bleue, pantalon de velours brun, casquette bleue avec visière en cuir, souliers lacés.

— Joseph Duplatre est également disparu du domicile de son père, rue Thomassin, n. 54, à Lyon. — Signalement: Agé de 15 ans, cheveux et sourcils blonds, front rond et large, nez épaté, bouche moyenne, menton rond, visage plein, plusieurs signes à la figure. — Vêtements: Veste grise, pantalon bleu-foncé, cravate noire, bonnet rouge, souliers lacés. — Adresser les renseignements à la Préfecture du Rhône, division de la police.

#### AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 31 mai, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

Paris, 23 mai 1836.

Correspondance particulière du Censeur.

Hier, un ancien colonel d'artillerie examinait l'obélisque et le chemin qu'il a fait. Une personne qui l'accompagnait lui détaillait le nombre des ouvriers tirés du 11<sup>e</sup> régiment en garnison à Vincennes, qui avaient été employés à transporter le monolithe sur le rivage, lui parlait treuils, machines de toutes façons, cordages, pièces de bois de chêne équarries qui avaient été employés à ce travail, lequel est loin d'être achevé.

« Je sais tout cela mieux que vous, lui répondit le colonel, et si vous m'aviez donné 30,000 fr. pour amener l'obélisque au milieu de la place, j'aurais accepté, et j'aurais gagné 10,000 fr. au marché. »

— On demande ce que deviennent les jeunes gens détenus à l'occasion de la fameuse conspiration des poudres. On les retient toujours sans même les interroger. Depuis un mois ils n'ont pas vu le juge d'instruction.

— Mme Dudevent, plus connue sous le nom de Mme Georges Sand, a, comme nous l'avons dit, obtenu séparation de corps d'avec son mari; mais il est probable que ce procès n'est pas terminé. Il s'agissait d'une opposition à un jugement par défaut qui avait admis la séparation. Le mari n'a fait plaider que la question préjudicielle de savoir si l'opposition est recevable sans occuper du fond; seulement, dans sa requête il articulait des faits graves contre sa femme, qui, elle, n'avait articulé contre lui que des faits assez légers. Le tribunal a annulé l'enquête et le jugement de sé-

paration; mais la séparation a été prononcée de nouveau, par le motif que la requête du mari était une injure grave pour sa femme. Il est peu probable que ce jugement puisse être regardé comme définitif, puisqu'il n'avait pas été plaidé au fond.

— M. Lelong, cultivateur à Oisy (Jura), vient d'inventer un procédé remarquable pour l'amendement des terres. C'est une pompe foulante et en plusieurs conducteurs mobiles, par lesquels, au moyen d'un ouvrier qui les conduit, on répand sur les terres le liquide qui se trouve au fond du fumier. Chacun sait l'importance de cet engrais, ainsi que la difficulté de l'employer. La découverte de M. Lelong est un grand service rendu à l'agriculture.

— Un journal légitimiste de province annonce que M. Chevandier, député ministériel, a refusé la décoration qui lui avait été donnée.

#### Chronique politique.

Les nouvelles de Berlin tournent la tête aux courtisans du Château: chaque officier ou amateur de la suite des princes écrit ses souvenirs de voyage: « C'est à ne pas y croire, à voir l'accueil que reçoivent les princes à la cour, à la ville, au théâtre, partout enfin. Jamais joies officielles n'ont eu plus d'éclat. Si tant de cordialités ne cachent pas des sentimens contraires, il y a lieu de croire que le voyage de Berlin commencera l'ère des amitiés royales de la dynastie d'Orléans. » Toutefois, le roi, dit-on, ne prise pas les démonstrations publiques plus qu'elles ne valent. Les princes de Prusse viendront cet automne en France, mais il sera difficile de nous enthousiasmer pour eux. Aussi bien remarque-t-on qu'il est beaucoup moins question de mariages avec l'Autriche. M. le comte de B. disait à l'Opéra: « Je n'y ai jamais cru. » M. le comte de B. a souvent l'honneur de faire lire dans les journaux qu'il a été reçu par S. M. et qu'il a fait sa cour à Mme Adélaïde.

(Journal du Commerce de Paris.)

— Les missions ministérielles sont fort recherchées; tous les hommes de loisir briguent pour eux ou pour leurs amis l'avantage de voyager aux frais du budget. Mais de toutes celles qui posent le mieux un homme comme il faut dans le monde, c'est sans contredit une mission pour les cours d'Italie. M. \*\*\* sous les auspices d'un noble pair, s'est présenté chez le président du conseil, et, après lui avoir parlé de beau temps, des voyages, de la Suisse et de l'Alie, il lui dit qu'il était venu lui demander une mission pour Naples surtout, où il verrait volontiers le Vésuve et boirait du *lacryma-christi*. « Parbleu, Monsieur, lui répondit le ministre, vous vous y prenez tard; 80 députés attendent, sollicitent pour porter mes dépêches en Italie. Je n'aurais dans ce moment qu'une mission pour l'Islande; vous pourrez vous embarquer sur la corvette qui va partir pour la recherche de la Lilloise. »

(Idem.)

— On assure qu'une loi additionnelle à celle de 1831, sur la garde nationale, sera présentée sous peu de jours à la chambre des députés. Ce projet, dit-on, a été provoqué et est en grande partie l'œuvre de M. le général Jacqueminot; il consiste principalement dans la multiplication et l'aggravation des peines disciplinaires: Quelque soit le zèle de M. Jacqueminot, il est douteux que son nouveau code pénal de la milice citoyenne puisse être voté et même discuté dans cette session.

— Nous trouvons le singulier récit qu'on va lire, dans le *Mémorial de la Dordogne* du 18 mai :

« Tout le monde s'est occupé, à Périgueux, du déplorable incident qui, au scandale de la ville entière, a signalé les obsèques de Mme Romieu. Au milieu de cette cérémonie funèbre, au moment de l'élévation, M. le curé de Périgueux fit brusquement enlever le corps et e conduisit en hâte au cimetière, sans que les assistants étonnés pussent comprendre sous l'empire de quelle passion il agissait ainsi. Cet outrage fait, malgré la sainteté du lieu et de la cérémonie, à la dépouille mortelle d'une femme que l'estime et l'admiration de tous avaient environnée pendant sa trop courte existence, et dont la mort était une douleur publique, fut ressenti vivement et bien sévèrement apprécié. Nous crûmes toutefois n'en pas devoir entretenir nos lecteurs; les amis de M. Romieu voulaient lui laisser ignorer cette circonstance, craignant d'ajouter une amertume nouvelle à tout son désespoir.

« Mais le sentiment public violemment excité avait appelé sur cette affaire la sérieuse attention de M l'évêque; après l'avoir longuement examinée, il décida, de l'avis unanime de son chapitre, qu'il était de la dignité et de la justice du clergé de ce diocèse, d'offrir à la religion et à la famille de Mme Romieu, une légitime réparation. Il arêta en conséquence les dispositions suivantes dont il porta lui-même connaissance à M. Romieu.

« 1<sup>o</sup> L'évêque, à la tête de son chapitre, ira au jour et à l'heure que M. Romieu voudra indiquer, lui exprimer combien il regrette et désapprouve le scandale noué, aussi contraire à la religion qu'aux convenances, qui a troublé la cérémonie funèbre de dimanche, 7 de ce mois, et le vif désir que cet acte malheureux ne devienne pas pour lui un motif de quitter un département où son administration habile et tutélaire l'a si justement fait chérir;

« 2<sup>o</sup> Au jour indiqué par M. Romieu, une messe funèbre sera célébrée capitulairement et en présence de l'évêque pour le repos de l'âme de Mme Romieu;

« 3<sup>o</sup> L'évêque, afin de prévenir le retour d'un pareil événement, publiera et remettra en vigueur l'ordonnance de feu M. de Lostanges, relative au clergé de la cathédrale.

« Hier, lundi, à deux heures, la visite convenue a été faite à M. le préfet. »

**Chambre des Députés.**

FIN DE LA SÉANCE DU 21 MAI. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AÎNÉ.

On passe à la discussion du projet de loi tendant à conserver les fonctions de police judiciaire aux sous-officiers de gendarmerie dans les départements de l'Ouest.

M. Boudousquier dit qu'il voulait présenter une proposition à ce sujet, mais que la session étant fort avancée, il la remettra à la session prochaine.

M. Hennequin combat le projet, dans l'intérêt, dit-il, du gouvernement lui-même; il exprime l'espoir que les troubles de l'Ouest soient terminés et dit que lui et les hommes de l'opinion à laquelle il appartient font des vœux pour la tranquillité des habitants de l'Ouest et qu'ils appellent les fils dans les cadres de nos armées et les pères dans les élections.

M. Jollivet, rapporteur, défend le projet et trouve le moyen de dire que le voyage que font dans ce moment nos jeunes princes terminera entièrement la guerre civile en France.

M. le ministre de l'intérieur: Il est impossible que le gouvernement se taise sur l'emploi de la gendarmerie dans l'Ouest. On nous a reproché du despotisme: lorsque mon prédécesseur vous a présenté le projet en discussion, il n'avait nullement l'intention de s'éloigner de la modération qui dirigera toujours l'administration. Les troubles de la Vendée sont terminés, nous l'espérons, et le gouvernement du roi s'y assoie tous les jours d'une manière plus ferme; mais ce n'est pas dans ce moment que nous voudrions renoncer aux moyens qui nous ont fait atteindre ce but. Lorsqu'il n'y aura plus aucune crainte pour la tranquillité de ce pays, le gouvernement s'empressera de rentrer dans le droit commun.

M. le président met aux voix le projet ainsi conçu:  
« ARTICLE UNIQUE. Les maréchaux-des-logis et les brigadiers de gendarmerie, dans les départements d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de la Loire-Inférieure, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Sarthe, de la Mayenne et de Maine-et-Loire, continueront à exercer les fonctions de police judiciaire qui leur ont été conservées par la loi du 1<sup>er</sup> juin 1835.

» Les présentes dispositions cesseront d'être en vigueur, si elles ne sont renouvelées dans la session des chambres de 1837. »

Voici le résultat du scrutin:  
Nombre des votans, 236; boules blanches, 203; boules noires, 30.

La chambre adopte.  
M. le ministre de l'intérieur dépose sept projets de loi d'intérêt local, dont l'examen est renvoyé à la commission chargée de l'examen des autres projets de cette nature.

La chambre adopte ensuite par assis et levé différents projets d'intérêt local tendant: 1. à autoriser l'arrondissement de Pont-Audemer (Eure) et les départements du Haut-Rhin, des Hautes-Pyrénées et de la Nièvre à s'imposer extraordinairement; 2. à distraire une portion de la forêt de Retz de la commune de Coyolles, (Aisne), et à la réunir à la commune de Vauciennes (Oise).

On passe au scrutin qui est annulé faute du nombre de votes suffisant.

Plusieurs membres: L'appel nominal!

M. le président: A quoi cela servira-t-il?  
Malgré les réclamations d'un grand nombre de membres, on procède à l'appel nominal. Lorsque cette opération, à laquelle assistaient à peine 150 membres, est terminée, M. le président lève la séance. Il est 5 heures 1/2.

L'ordre du jour de lundi est la discussion des budgets de la marine, de l'intérieur et de l'instruction publique.

(Correspondance particulière du Censeur.)

SÉANCE DU 23 MAI. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AÎNÉ.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Ch. Dupin fait le rapport des opérations du cinquième collège électoral de la Haute-Garonne. Les opérations sont déclarées régulières; M. Amilhau, soumis à la réélection par suite de sa promotion à la place de premier président, ayant été réélu, la chambre l'admet comme député de la Haute-Garonne. L'honorable membre prête serment.

On procède au scrutin sur les lois d'intérêt local, qui n'ont pu être votées samedi, faute d'un nombre suffisant de membres.

Voici le résultat de ce scrutin relatif à des impositions extraordinaires pour plusieurs départements.

Votans, 233; boules blanches, 225; boules noires, 8.

La chambre adopte.

Nous remarquons que M. Piscatory a le bras en écharpe et que cependant il est seul de secrétaire à son poste.

MM. Virey et Raguet-Lépine demandent et obtiennent un congé.

M. Leydet dépose un rapport sur une créance de 50,000 fr. La discussion est fixée à samedi.

M. le président: Plusieurs membres réclament contre l'insertion de leur nom au *Moniteur* dans le compte-rendu de la séance de samedi, et ils en donnent de bonnes raisons, c'est qu'ils se sont retirés après avoir voté, de telle sorte que l'appel nominal ayant été fait après le scrutin, il en est résulté que ce sont les députés qui avaient voté, qui ont été signalés comme absents. (Hilarité prolongée.)

L'ordre du jour est la discussion du budget de la marine.

M. Gaétan-Larocheoucault discute, au milieu du bruit toujours croissant des conversations, le budget de la marine. Tout ce que nous pouvons saisir, c'est qu'il attaque l'état actuel de nos colonies où, dit-il, les propriétaires sont ruinés par les restrictions apportées à leur commerce, et où l'état des esclaves est tel qu'ils sont dans un état de misère si profond que leur travail peut à peine leur suffire à soutenir leur malheureuse existence.

L'orateur réclame l'abolition de l'esclavage en faveur des noirs, et l'abolition du monopole qui est un véritable esclavage pour les colons; il établit que le travail rétribué est plus productif que celui des esclaves; à l'appui de son assertion, M. Gaétan cite une foule de documens curieux.

La chambre devient tellement bruyante que l'on ne peut plus saisir un seul mot, malgré cela l'orateur reste à la tribune cinq quarts-d'heure.

M. Hernoux (de Seine-et-Oise), rapporteur, monte à la tribune. Il déclare que le préopinant a cité mal les chiffres.

M. Isambert: Je demande la parole.

M. Gaétan: Je la demande.

M. Hernoux déclare que la question d'esclaves a été à tort traitée à la tribune; qu'elle est inutile et dangereuse. (Agitation.)

M. de Lamartine: Je demande la parole.

M. Hernoux fait un pompeux éloge des colons, qui doivent éveiller toutes les sympathies de la chambre, préférablement aux noirs, plus dangereux que des bêtes brutes.

M. le président: La parole est à M. Tupinier.

M. de Tracy: Non pas M. le président; c'est à un orateur contre qu'elle appartient.

M. le président: Il y a un ordre d'inscription que je dois suivre. Ceux qui ont demandé la parole quand le rapporteur était à la tribune l'auront après. (Vives réclamations.)

M. de Tracy: Mais, Monsieur, lorsqu'un ministre parle, il prend le tour de l'orateur qui a parlé dans le sens du gouvernement, il en est de même du rapporteur. (Oui! oui!)

M. le président: Non! il y a une liste générale à suivre d'abord. (Non! non!) Alors je consulte la chambre pour savoir si M. Tupinier aura la parole. (Réclamations à gauche. Ce n'est pas cela! ce n'est pas cela!) Le président fait la contre-épreuve et donne la parole à M. Tupinier. (Nouvelles et violentes réclamations.)

M. Desjobert: Vous tyrannisez la chambre.

M. le président: J'ai consulté la chambre pour lever la difficulté; je ne veux pas imposer ma volonté, mais je ne veux pas non plus que quelques membres imposent la leur. (Vives rumeurs.)

M. Lafitte: Vous n'êtes pas juste.

M. Dupin: Je le serais si j'étais de votre opinion. (Nouvelle agitation.)

M. Tupinier, chef de division de la marine, fait un long discours dont pas un mot ne peut être entendu, tant la chambre est distraite et bruyante; l'éloge des ministres est entièrement perdu pour nous; tout ce que nous entendons, c'est que tous les ministres, depuis vingt-un ans, ont tous fait le plus grand bien à la marine, surtout celui qui est aujourd'hui à la tête de ce département.

Après le discours de M. Tupinier, de nouvelles réclamations s'élèvent sur l'ordre d'inscription.

MM. Lamartine et de Tracy réclament la parole, comme inscrits avant M. Leray, auquel le président l'a accordée.

M. Piscatory explique que cela tient à ce que les orateurs n'ont pas suffisamment motivé leur intention de parler sur l'ensemble, le bureau ayant compris que ceux qui ont demandé à parler sur les colonies n'avaient pas voulu parler sur l'ensemble.

Après quelques observations de MM. de Tracy, Gaétan et autres, au milieu du tapage le plus bruyant de violentes interpellations, qui dure une heure, la chambre vote enfin, après trois ou quatre essais de vote, et donne la parole à M. Leray.

**Chambre des Pairs.**

Correspondance particulière du Censeur.

SÉANCE DU 23 MAI. — PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La séance est ouverte à une heure par la lecture du procès-verbal.

M. le président nomme plusieurs commissions pour l'examen de plusieurs projets de loi dont la chambre s'est occupée dans ses bureaux avant la séance.

M. le président: Le secrétaire de la chambre va donner lecture de trois pièces dont elle a besoin de connaître le contenu.

M. Cauchy, secrétaire-archiviste, donne lecture de ces pièces.

La première est une lettre de M. Martin (du Nord), procureur-général près la cour des pairs, par laquelle ce magistrat prévient M. le président que le nommé *Delente*, condamné par contumace à la déportation pour les évènements de Paris, en avril 1834, vient de se constituer prisonnier.

La deuxième est un réquisitoire de M. le procureur-général, tendant à ce que M. le président fixe le jour où l'accusé sera amené devant la cour pour y être jugé.

La troisième pièce est signifiée en ce moment à l'accusé: c'est l'ordonnance de M. le président, fixant au mardi 7 juin l'ouverture des débats.

M. le ministre des finances a la parole pour présenter un projet de loi relatif aux comptes de 1834.

M. le comte Caffarelli monte à la tribune et prononce, selon l'usage de la chambre, l'éloge funèbre du maréchal Mortier, enlevé le 28 juillet 1835.

La chambre en vote l'impression.

M. le vicomte de Hodde donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit extraordinaire pour les travaux du port de St-Malo.

M. le comte d'Astorg lit également le rapport sur le crédit supplémentaire pour l'inscription des pensions militaires, et M. Humblot-Conte, celui sur les crédits réclamés pour l'exercice 1836.

La chambre entend ensuite le rapport du comité des pétitions.

La séance est renvoyée à mercredi.

**Nouvelles Diverses.**

M. l'évêque de Meaux donnait la confirmation à Ferrières, où M. Rothschild a une fort belle habitation. Il l'a d'avance, et avant son départ obligé pour l'Allemagne, mise à la disposition du prélat qu'il a invité à s'y établir en maître. Ensuite il a fait placer dans l'église de Ferrières, pour le jour de l'arrivée de Mgr l'évêque, une croix et six beaux chandeliers, plus trois chandeliers neufs et très-distingués. Ce ne sont pas les seuls dons que la paroisse de Ferrières ait reçus de M. de Rothschild. Il a fait préparer, à ses frais, le presbytère, la maçonnerie seule a coûté 1,200 francs. Il honore et console tous les jours le ministère du respectable pasteur de Ferrières, en faisant passer dans ses mains une partie des secours qu'il donne aux habitants qui sont dans le besoin. (Univers religieux.)

— On écrit du canton de Schwitz à l'*Helvétie*: « L'abbé de Muri, qui s'est enfui de son couvent, en emportant des titres de créance pour la valeur de 350,000 francs, se trouve en ce moment à Einsiedlen. »

— Une nouvelle expédition pour la recherche de la *Lilloise* vient de quitter le port de Cherbourg. Voici ce que nous apprend à ce sujet le journal de cette ville:

« L'état-major de la *Recherche* est ainsi composé: MM. Tréhouart, commandant; E. de Cornulier, second; E. Mequet, lieutenant de frégate; L. Dubessey de Contenson; id.; T. Dupontavisy, id.; C. Leclancher, chirurgien-major; E. Le Brettevillois, commis aux revues. MM. Mequet et Le Brettevillois ont déjà fait partie de l'expédition de la *Recherche* en 1835.

« Les membres de la commission scientifique sont: MM. P. Gaimard, président, zoologie, médecine; V. Lottin, physique du globe, hydrographie; R. Mayer, peintre et dessinateur; X. Marnier, langue et littérature islandaise; E. Robert, botanique, minéralogie et géologie; R. Anglès, météorologie; L. Bevallet, préparateur et dessinateur d'histoire naturelle.

« La *Recherche* doit visiter à son tour, les îles Féroé et Schetland.

« L'amiral Duperré n'a rien négligé pour une expédition au succès de laquelle ont concouru également le président du conseil et le ministre de l'instruction publique.

« Le ministre de la marine envoie en Islande, pour la bibliothèque de Reykiavik et pour l'école de Rensastadir, les grands voyages nautiques de Lapeyrouse, d'Entrecasteaux, Baudin, Freycinet, Duperrey, Durville, etc.; les cartes les plus récentes et les meilleures de l'hydrographie française; des globes terrestres et célestes, etc.

« Pour l'évêque d'Islande, un grand nombre de cadeaux, parmi lesquels on peut citer, 1. une très-belle pendule en bronze doré, de Ravrio, représentant la cathédrale de Reims, avec musique et sonnerie; 2. une fort belle selle en velours rouge, à galons d'or, etc.; 3. un beau manteau imperméable; 4. un déjeuner en porcelaine; un grand et beau portefeuille de Chaulis; 6. une caisse de vin de Champagne, une caisse de vin de Bordeaux, etc.

« De plus, d'autres cadeaux destinés au gouverneur, à l'agent consulaire de France, au médecin en chef, et à ces deux estimables frères, Paul et Oddur J'Ousson, qui ont sauvé la vie, l'année dernière, à cinq hommes du navire français l'*Harmonie*, de Dunkerque. »

— Parmi les excellentes raisons que donne la population de l'Angleterre pour la prompte réalisation du projet de chemin de fer de Londres à Glasgow et de cette ville à Preston, on fait valoir

celle-ci: le chemin passera à Gretna-Green. De sorte qu'on pourra enlever sa future de Londres le matin, se marier à la forge célèbre, et revenir coucher le soir à Londres. Les parens auront à peine le temps de s'apercevoir de l'enlèvement de la demoiselle. Ce qui n'est pas moins important, c'est que sur les chemins de fer, les convois qui suivent ne peuvent jamais atteindre ceux qui précèdent. Les pères ou les tuteurs auront beau semer l'or sur leur route, les machines à vapeur sont inaccessibles à ces argumens. Les couples pourront en toute sécurité continuer leur pèlerinage.

— Le gouvernement de Bavière vient d'adresser une circulaire aux autorités, pour empêcher le plus possible les émigrations. Dans les derniers quatre mois, plus de deux cents familles étaient parties de Bavière pour l'Amérique.

— On lit dans le *Précurseur d'Anvers*:

« Nous avons à déplorer un bien tragique événement arrivé hier au soir, sans que rien paraisse l'avoir motivé, sans qu'aucun antécédent pût le faire craindre.

M. le major du génie D..., vivait dans la plus parfaite intimité avec M. J..., honorable citoyen d'Anvers; hier au soir, comme de coutume, il s'était rendu chez lui pour y passer la soirée et partager le souper de famille: en attendant l'heure du repas, ces messieurs s'amusaient à jouer aux cartes: un ouvrage, dont chacun possédait un volume, était l'enjeu; M. J... perdit; il se leva, monta dans son appartement pour aller chercher le livre, redescendit armé de deux pistolets, dirigea l'un contre le major, qui n'a survécu que peu de temps au coup qui l'a frappé, et avec le second, se fit sauter la cervelle à lui-même. Tout cela s'est passé en présence de l'épouse de celui-ci, et avec tant de promptitude, qu'elle n'a pu ni prévoir cette épouvantable catastrophe, ni l'empêcher en détournant l'arme fatale.

Tous les secours ont été prodigués à M. le major D..., mais inutilement. »

— On écrit de Bouchain, 19 mai:

« La compagnie d'Anzin vient, sur la proposition de M. Joseph Périer l'un de ses administrateurs, d'augmenter de 30 centimes la journée, ou pour parler plus exactement, la tâche de chaque mineur. On s'est longuement enquis des causes et du but de cette élévation spontanée de salaire; des amis de la compagnie d'Anzin n'ont pas craint de dire publiquement que c'était pour faire participer les ouvriers au maintien du droit d'importation qui continue à frapper les charbons belges, ou plutôt les manufactures et les usines qui font usage de combustible étranger, et qui, à leur tour, le font entrer dans leurs frais de production.

« C'est faire trop d'honneur au désintéressement et à la bénignité de l'opulente compagnie; la désertion s'est mise dans ses ateliers; des extracteurs rivaux donnent aux mineurs du travail et un salaire, et ont pour eux des égards et de la bienveillance; ils n'assoient pas leur opulence sur la misère du travailleur.

« L'augmentation inattendue du tarif de la journée est donc toute intéressée de la part de la compagnie d'Anzin; elle n'est qu'un effet de la concurrence, et même l'administration n'en restera pas là; il faudra qu'elle enjoigne à ses agens, quels qu'ils soient, de ne plus traiter les mineurs comme les hobereaux traitaient les serfs, les vilains et les manans.

« Du reste, l'opération de la compagnie d'Anzin ne ramènera pas chez elle, ni ne lui fera pas conserver les ouvriers qui chaque jour la quittent pour prendre des engagements avec la nouvelle compagnie de Douchy. D'abord cette dernière a aussi et immédiatement augmenté de 30 cent. la journée de ses mineurs; à cette égalité de salaire il faut joindre la facilité du travail; les veines des mines de Louches sont plus riches et plus fécondes que celles d'Anzin; il en résulte que la tâche du mineur produit plus aisément une même quantité de houille; les puits d'extraction ont à Louches une profondeur de deux à trois cents pieds moindre qu'à Anzin; la santé des mineurs est nécessairement moins altérée ou compromise. (Feuille de Cambrai.)

**EXTÉRIEUR.**

PORTUGAL. — Un événement sérieux, et qui pouvait avoir de graves conséquences, est rapporté en ces termes dans une correspondance de Lisbonne, en date du 12 mai, adressée au *Morning-Herald*:

« Le jeune prince, époux de la reine, a été indisposé, et alité même par suite d'un rhume très-violent et d'un mal de gorge qui a présenté absolument les mêmes symptômes que la maladie à laquelle succomba le premier époux de la reine. L'inquiétude inspirée au peuple par ces symptômes a été d'autant plus vive que l'on a su que la cour désirait que le prince fût soigné par un médecin portugais; le prince au contraire ne voulait recevoir d'autres soins que ceux de son médecin ordinaire qu'il a amené d'Allemagne.

« L'étiquette aurait pu coûter la vie au prince, si le mal avait fait des progrès plus rapides. Il paraît que la reine elle-même, circonvenue par ses courtisans, tenait absolument à ce que son époux fût soigné et traité d'après les règles de l'art portugais; mais le prince n'a pas cédé, et le docteur allemand lui-même a maintenu ses droits en offrant de se joindre en consultation à celui des médecins portugais qui serait désigné, et il a persisté à vouloir administrer lui-même au jeune prince les médicamens nécessaires. « L'indisposition, disait-il, est très-légère et je me fais fort de la faire disparaître en quarante-huit heures. » Le médecin portugais, au contraire, hochait déjà la tête, et il parlait de tirer plusieurs onces de sang à l'illustre malade. Enfin l'opinion du docteur allemand a prévalu; bientôt les symptômes fâcheux ont disparu.

« En tout autre pays, peut-être, l'analogie de la maladie du prince Ferdinand avec celle de son prédécesseur n'aurait pas excité de vives alarmes; ici il était naturel que cette circonstance éveillât des soupçons inquiétans. On approuve généralement la conduite du médecin allemand. »

ANGLETERRE. — CHAMBRE DES LORDS. — Rien de digne d'attention, si ce n'est qu'un nombre des membres qui accompagnent le président des communes à la barre, pour la cérémonie de l'assentiment royal à donner à quelques bills, se trouvent l'honorable et docte membre pour Kilkenny (M. Daniel O'Connell).

CHAMBRE DES COMMUNES. — Plusieurs membres se présentent à la barre et à leur tête M. O'Connell qui, appuyé par MM. Gillon et Power s'avance vers la table; et, introduit, prête serment, signe le rôle, est complimenté par le président et prend séance comme représentant de Kilkenny, au milieu des bruyans applaudissemens de ses amis.

— Des Français à Londres ont établi un télégraphe particulier à Hythe, qui communique avec Boulogne. On croit que la nouvelle de la retraite de M. Mendizabal est arrivée par cette voie.

— O'Connell vient d'annoncer à la chambre des communes que, le 21 juin prochain, il présenterait un bill ayant pour objet d'introduire une réforme dans la chambre des lords.

Cette dernière chambre a déjà trouvé un champion: M. Grove-Price a annoncé que lorsque la chambre se formerait en comité de subsides, il proposerait de rayer des registres de la chambre la motion de M. O'Connell, comme contraire aux principes de la constitution et à la dignité du parlement.

**VARIÉTÉS.**

LE CHEMIN DE FER DE GREENWICH.

Le chemin de fer de Londres à Greenwich, commencé en 1833, est sur le point d'être terminé, et déjà sur une

partie du chemin le service est en activité, depuis le commencement de mars.

Ce rail-way, comme tout le monde sait, part de Duke-Street, Tooley-Street, dans Southwark, à l'extrémité sud du pont de Londres, traverse Bermondsey, Rotherhithe, et aboutit à Church-Street à Greenwich, à l'angle de London-Street, en face du parc. Sa longueur totale et développée est de 4 milles anglais (6,436 mètres). Il est d'un bout à l'autre supporté par de grandes arcades en maçonnerie de brique et ciment, de 6 à 8 mètres de hauteur sous la clé et de six mètres d'ouverture. Le nombre total des arches est d'environ 940 à 950. Qu'on se figure un pont, tel qu'on les construit sur les rivières, traversant le principal faubourg de Londres et la plaine de Deptford, dont la longueur est à peu près égale à la distance qui existe entre les Tuileries et l'extrémité du village de Sèvres, et l'on aura une idée assez exacte du viaduc de Greenwich.

Au point où le rail-way pénètre dans le comté de Kent, et 600 mètres environ avant de traverser le grand canal de Surrey, il reçoit l'embranchement du chemin de fer de Croydon, actuellement en construction.

Le rail-way de Greenwich est à double voie; sa largeur au point de départ est de 20 mètres; un peu plus loin, vers Charles-Street, elle se réduit à 17; mais sa largeur normale sur toute la ligne est de 8 mètres.

Le terrain qu'il occupe représente 129 mille mètres carrés environ.

Le chemin de Greenwich, construit en viaduc, est, par cette disposition, isolé et inaccessible aux piétons et aux curieux; il traverse toutes les rues de Southwark, et les chemins publics, à la hauteur du premier et du second étage. Des francs-bords de sept mètres chacun de large, plantés d'arbres de chaque côté, et clos de murs sur toute sa longueur, séparent encore rez du sol le viaduc des propriétés particulières et en défendent les abords.

On s'occupe à poser sur toute la ligne, et des deux côtés du rail-way, des tuyaux à gaz et des candélabres pour l'éclairer pendant la nuit.

On remarque généralement dans la construction de ce rail-way plusieurs notables améliorations sous le rapport de l'art, qui ont pour objet d'obtenir la plus grande célérité des transports, et de procurer une parfaite sécurité aux voyageurs. Aussi la ligne a-t-elle été établie horizontale, ou presque horizontale, du point de départ au point d'arrivée; et la force des rails et des chaires en a été plus que doublée. Les dès qui les supportent sont en granit très-dur de Jersey, ont 60 centimètres de côté, et sont chevillés en fer. Reste à savoir maintenant si la compagnie, qui a fait des frais aussi énormes, aura fait une opération avantageuse sous le rapport financier.

C'est ce que n'accordait pas le *Weekley Dispatch*, qui taxait de folie cette entreprise, et annonçait, il y a peu de jours, la déconfiture de la compagnie, dans un article intitulé: *The Greenwich rail road a commercial failure.*

Ce journal faisait remarquer avec quelque apparence de raison que les communications entre Londres et Greenwich n'étaient point assez importantes et ne le deviendraient jamais assez pour indemniser les actionnaires des dépenses énormes qu'ils ont eu à faire dans la traversée du bourg de Southwark, traversée qui a obligé la compagnie à acheter et abattre plusieurs centaines de maisons; surtout lorsqu'il est avéré que l'on peut communiquer si commodément et à si bas prix sur la rivière au moyen des *steam-boats*, qui aujourd'hui conduisent les voyageurs de Londres à Ramsgate pour la modique rétribution d'un shelling (25 sous).

Pour donner la mesure des travaux gigantesques qu'a nécessités le rail-way de Greenwich, il suffit de dire que le coût du mille anglais, s'il est permis d'ajouter foi aux renseignements statistiques qui ont été publiés, ressortira à 85 mille liv. st., soit à 2,125,000 fr., ce qui porte le prix du revient du kilomètre à environ 1,320,000 fr., prix très-élevé, si l'on considère que le mille du chemin de fer de Liverpool à Manchester n'a coûté à la compagnie que 25,000 liv. st., soit environ 450,000 f. par mille mètres de longueur, et que cependant on n'a rien négligé de ce qui pouvait ajouter à la célérité des transports, à la sécurité et à l'agrément des voyageurs; enfin, que celui de St-Etienne à Lyon, qui, on peut le dire, est le seul que nous possédions en France, et qui est à double voie, n'a coûté que 280 à 300 mille f. le kilomètre courant, malgré les obstacles accumulés que l'on a eu à surmonter sur un sol abrupte et très-accidenté, présentant une pente considérable et très-variable.

Par le beau temps, les voyageurs, ou pour mieux dire les curieux de Londres, affluent au rail-way de Greenwich, afin de se donner le plaisir de se faire voiturier dans de belles et élégantes voitures, surtout très-commodes. Le trajet que les convois parcourent s'étend de St-James Church jusqu'à Deptford, et s'effectue en 6 et demi ou 7 minutes. La distance est de 3,200 mètres; ce qui fait une vitesse moyenne de 27,000 mètres, de 7 lieues à l'heure; mais un accident arrivé le lundi, 7 mars, à la chaudière du locomoteur remorquant les voitures, qui, par l'effet d'une explosion, a tué ou blessé plusieurs personnes, a pour le moment ralenti un peu l'ardeur des passagers.

En résumé, le chemin de fer de Greenwich est pour l'observateur un des monuments les plus curieux et les plus extraordinaires que possède la Grande-Bretagne. Sous le rapport commercial et économique, atteindra-t-il le but que ses auteurs se sont proposé?

Il serait difficile de prononcer, quant à présent, d'une manière absolue sur cette grave question; cependant, il paraît que, dans l'esprit des constructeurs, cette entreprise n'a point eu pour objet le transport des marchandises, des matériaux et des denrées qui arrivent à très-bas prix par la Tamise, mais qu'au contraire cette création a eu plus spécialement pour but de transporter à Londres et d'en ramener un grand nombre d'individus que leurs affaires appellent ou appelleront journellement dans cette capitale, et qui ont leur résidence ou la prendront dans la banlieue. L'expérience d'aujourd'hui montrera bientôt si ces prévisions étaient fondées.

Quant au revenu résultant de la location des 950 arcades, pour les habiter ou les convertir en magasins, la compagnie pourra bien en retirer un faible loyer dans l'intérieur du bourg de Southwark, mais au-delà et dans toute la plaine de Deptford, il n'est guère probable qu'elle en retire le moindre revenu: ce ne sera, dans aucun cas, les revenus de locations des arches du rail-way qui pourront indemniser la compagnie des frais immenses qu'elles a exposés dans cet immense travail.

En l'état, le succès du chemin de fer de Greenwich, sous le rapport commercial, est au moins hypothétique; et tout ce que l'on peut dire de cette entreprise, c'est qu'elle est encore fort incertaine, et que ce n'est tout au plus qu'une affaire d'avenir.

J. R.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(738) Mardi prochain trente-un du courant, à dix heures du matin, sur la place de la Pyramide, commune de Vaise (Rhône), il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets saisis, consistant en tables, commodes, pendule, paravent, lampe, cabaret en porcelaine, tableaux et gravures.

(739) Mardi prochain trente-un du courant, à dix heures du matin, sur la place publique dite Henri IV, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets saisis, consistant en banque, balances, poids, rayons, cruches en fer blanc, quinquet, riz et savon.

(733) Vendredi vingt-sept mai mil huit cent trente-six, à neuf heures du matin, sur la place de la Boucherie-des-Terreux, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de deux pièces de vin rouge, deux barriques vides, un robinet cuivre, trente-neuf bouteilles vin de Bordeaux, dix-huit bouteilles de liqueur, quarante-six bouteilles de rhum, quarante bouteilles d'eau-de-vie vieille et trente-six ordinaires, etc.; le tout saisi.

VENTE JUDICIAIRE

D'UN MOBILIER, LINGE ET HARDES A L'USAGE D'HOMME, Rue de la Vieille-Monnaie, n° 24, au 4<sup>e</sup> étage.

Le jeudi vingt-six mai l'an mil huit cent trente-six, à dix heures précises du matin, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant, au domicile sus-indiqué, d'un mobilier, lequel se compose de:

Bois de lit, commodes, secrétaires, tables, armoires en bois de noyer, chaises, tabourets bois et paille, tableaux peints à l'huile sur toile, matelas, traversin, linge, nippes et hardes à l'usage d'homme; et soixante-dix volumes ouvrages scientifiques;

Batterie de cuisine en cuivre, fer, fonte et tôle; verroterie, faïence, bouteilles vides, etc. etc.

Ladite vente sera faite à la requête des héritiers bénéficiaires du sieur Claude Berruyer, qui était chimiste, et en vertu d'une ordonnance en due forme, rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication.

ANNONCES DIVERSES.

(719) A VENDRE. — Joli petit Hôtel tout réparé et meublé à neuf, existant depuis long-temps. On justifiera des causes qui font vendre, et on donnera des facilités pour le paiement. S'adresser chez M. Chevallier, rue de la Gerbe, n. 21.

(669) A VENDRE pour cause de maladie. — Un fonds d'épicier en activité depuis dix ans, dans un bon quartier, et ayant une très-bonne clientèle. S'adresser au bureau du journal.

(728) A VENDRE pour cessation de commerce. — Fonds de café bien achalandé, situé dans un des meilleurs quartiers des Brotteaux. S'adresser au bureau du journal.

(721) A VENDRE, pour cessation de commerce. — Deux voitures neuves, l'une en forme calèche, et l'autre char en face; l'une et l'autre sont très-bien confectionnées. Pour les voir, s'adresser chez Caillat, place du Grand-Collège, n. 27, avec qui l'on traitera.

(737) A VENDRE. — Un beau Portail ferré sur pivots. S'adresser chez Verpillieux, propriétaire aux Brotteaux, au bout du cours Morand.

(735) A VENDRE pour 150 fr. — Un beau Perroquet amazone vert, âgé de 3 ans, possédant déjà un répertoire très-varié. S'adresser, pour le voir, à M. Gaubin, tailleur, galerie de l'Argue, n. 22.

(736) Dimanche dernier, vingt-deux courant, on a trouvé un schal sur le quai St-Antoine. La personne qui l'a perdu n'a qu'à se présenter chez M. Crémieux, naturaliste de Marseille, de passage à Lyon, où il a débarrassé, quai St-Antoine, n. 19.

Avis aux Chasseurs.

(521) Le sieur LOUIS FRAUX, braconnier, demeurant sur le chemin du Sacré-Cœur, à la Guillotière, près la Ferrandière, prévient MM. les chasseurs qu'il tient des chiens en pension; il se charge de les faire rapporter à l'anglaise; il les dresse au gré de l'amateur, et répond de leur valeur. Il les guérit aussi de la maladie. Le tout à juste prix. S'y adresser.

(12-2) PILULES NAPOLITAINES de M. Poisson, pharmacien breveté du roi, rue du Roule, n° 11, à Paris. Elles guérissent en peu de jours et sans accident les maladies secrètes, récentes et invétérées. Prix: 5 fr. la boîte; deux ou trois suffisent pour la guérison. Chaque boîte, enveloppée de papier blanc, est revêtue de chaque côté du cachet de l'auteur dont le nom s'y trouve écrit en toutes lettres. Dépôt, à Lyon, chez M. Biérix et Cie., rue Neuve, n° 12; et à Tarare, chez M. Michel, rue de la Pécherie.

**Syphilis**  
ET  
**Maladies Cutanées**

SIROP DÉPURATO-LAXATIF  
DE SÉNÉ,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Préparé par PÉRENIN, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 25, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes et plus graves et les plus opiniâtres, telles que BUBONS, ULCÈRES rongeurs VÉGÉTATIONS, BOUTONS, ÉCOULEMENS anciens ou récents, RÉTRÉCISSEMENTS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite; il en a été de même de celles atteintes de GALES, rentrées ou répercutées, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ÉRUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORBUTIQUES et SCROFULEUSES, etc., etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la plupart d'entr'elles avaient employé divers traitemens infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

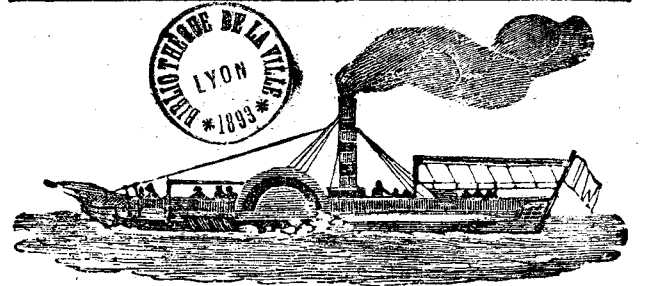
Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Il se débite par pinte, trois quarts, demi, et quart de pinte, des prix de 20, 15, 10 et 5 francs.

Dépôts dans les principales villes de France. On fait des envois. (Affranchir.) (299)

ESSENCE AMÉRICAINE

De Jonhe TENDER, pharmacien à New-York, spécifique contre les maladies secrètes; guérison en cinq ou six jours. Deux ou trois flacons suffisent pour un traitement qui n'exige ni tisane, ni régime. Prix du flacon: 5 fr. Dépôt général, chez M. Roman, pharmacien, rue du Plat, n° 13, chargé d'en établir des dépôts secondaires dans tous les départemens; à St-Etienne, chez M. Martinet, pharmacien, rue de Foy. (Affranchir.) (194)



A dater du 15 mai 1836,

LES  
**BATEAUX A VAPEUR**  
DU RHONE

Partent TOUS LES JOURS excepté le LUNDI.

Les départs auront lieu de la chaussée Perrache, à 4 heures du matin.

Les bureaux sont quai de Retz, n° 42. (694)

LES  
**MESSAGERIES**  
DU COMMERCE

DE L'ARDECHE ET LA DROME,

Faisant le Trajet d'Aubenas à Lyon par Privas et Valence,

Partiront le 1<sup>er</sup> juin prochain de chez MM. P. MARIN et RUBIN, rue Pizay, n° 13. (740)

Bourse de Paris du 23 mai 1836.

Des nouvelles de Madrid du 16 au soir annoncent qu'il y a eu un mouvement à Madrid. On a cassé les vitres des maisons de MM. Galiano et Isturiz. Au départ de ces nouvelles, l'ordre venait d'être rétabli; mais on s'attendait à une séance orageuse, pour le lendemain 17, à la chambre des procuradores.

La rente a baissé un peu. De 81 90 on a monté à 81 95 seulement. On a fait très-peu d'affaires. Les spéculateurs sont presque consolés, car ils craignaient une forte baisse d'après le cours de Londres.

Cinq pour cent . . . . .	107 85	107 85	107 80	107 80
— fin courant . . . . .	107 95	107 95	107 90	107 90
Quatre pour cent . . . . .	101 50			
Trois pour cent . . . . .	81 85	81 90	81 80	81 80
— fin courant . . . . .	81 95	81 95	81 90	81 95
Rentes de Naples . . . . .	102 55	102 60	102 45	102 60
— fin courant . . . . .	102 70	102 70	102 65	102 70
Actions de la Banque . . . . .	2277 50	2280		
Quatre Canaux . . . . .	1227 50			
Caisse hypothécaire . . . . .	775			
Emprunt d'Haïti . . . . .	405 400			
Rentes perpétuelles . . . . .	»			
Emprunt Cortès . . . . .	»			

V. PENICAUD,  
Rédacteur en chef.